

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 26 février 2009 à 17h30, et à laquelle étaient présents les conseillers, messieurs Denis Joannette, Sylvain Sauvageau et Mario St-Charles, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Marc Lauzon.

Séance extraordinaire

La séance est ouverte par Monsieur le maire Marc Lauzon à 17h45.

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Denis Joannette
et unanimement résolu

2009-02-26.062

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé.

ADOPTÉE

2. Nomination d'un secrétaire de séance

IL EST

Proposé par monsieur Sylvain Sauvageau
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2009-02-26.063

DE NOMMER monsieur Nicolas Bouchard à titre de secrétaire de la présente séance.

ADOPTÉE

3. Adoption du règlement 1336 - Règlement modifiant le règlement de zonage 1121.02.02 afin d'agrandir la zone R1-96 à même la zone P1-97, de ne permettre que l'usage résidentiel unifamilial isolé dans la R1-96 et d'abroger la grille des usages et des normes de la zone P1-97

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Sylvain Sauvageau
et unanimement résolu

2009-02-26.064

D'ADOPTER le règlement numéro 1336, intitulé, *Règlement modifiant le règlement de zonage 1121.02.02 afin d'agrandir la zone R1-96 à même la zone P1-97, de ne permettre que l'usage résidentiel unifamilial isolé dans la zone R1-96 et d'abroger la grille des usages et des normes de la zone P1-97*, tel que déposé.

Tous les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu le projet de règlement mentionné, tel que prévu à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, et demandent une dispense de lecture de celui-ci.

ADOPTÉE

4. **Période de questions (30 minutes au maximum)**

Aucune question pour la présente séance.

5. **Levée de la séance**

IL EST

Proposé par monsieur Denis Joannette
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2009-02-26.065

DE LEVER la présente séance à 17h50.

Marc Lauzon, maire

Nicolas Bouchard, directeur général